

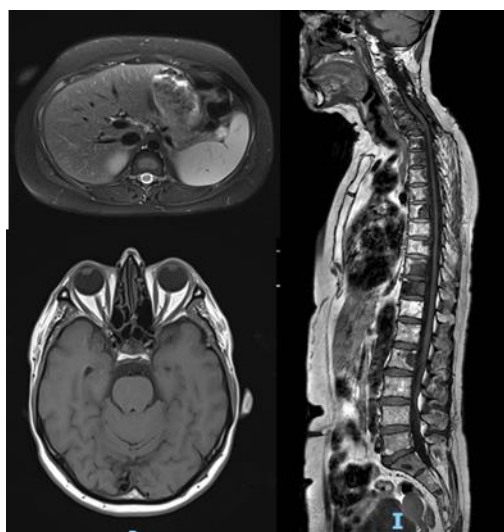
Qu'est-ce qu'une IRM ?

L'Imagerie par Résonance Magnétique est un appareil permettant de visualiser et d'étudier différentes parties du corps grâce à un champ magnétique.

L'examen est indolore et non irradiant.

La machine est bruyante, émettant un bruit irrégulier et répétitif. Des protections auditives vous seront fournies.

Durée moyenne de l'examen : 20 minutes à 1 heure.



Déroulé de l'examen

Le manipulateur radio ou la manipulatrice radio :

- Vous accueille,
- Vérifie votre identité et l'absence de contre-indication à l'examen,
- En fonction de la demande du médecin, vous pose une perfusion pour injecter du produit de contraste à base de Gadolinium,
- Vous aide à vous allonger sur la table d'examen,
- Vous donne les instructions à suivre et reste en contact avec vous durant tout l'examen.

À noter :

- **Le produit de contraste présente très peu de contre-indications.**
- **Votre collaboration est importante pour obtenir des images de qualité.**

Votre arrivée dans le service

La secrétaire réalise votre dossier administratif grâce aux documents listés dans votre convocation.

Votre présence dans le service peut être plus longue si nous devons gérer des urgences médicales



À la fin de l'examen

En fonction des consignes du manipulateur.trice radio, vous pourrez quitter notre service.

Les résultats seront envoyés au médecin qui vous a prescrit l'examen, soit par courrier, soit sur sa messagerie électronique sécurisée.

En cas d'injection de produit de contraste, si vous avez des rougeurs, des démangeaisons, de l'urticaire ou un gonflement, prévenez le personnel soignant. C'est peut-être le signe d'une allergie au produit de contraste. Un traitement vous sera proposé.

Le CHRU de Nancy utilise vos données pour votre prise en charge médicale et administrative, ainsi que pour d'autres finalités. Ces données, confidentielles, peuvent être partagées avec des professionnels de santé extérieurs ou intégrées à l'entrepôt de données du CHRU. Sauf opposition, elles peuvent être réutilisées pour des recherches en santé. La liste des recherches menées est disponible sur le site du CHRU : www.chru-nancy.fr. Pour toute question ou pour exercer vos droits, contactez le DPO du CHRU : dpo@chru-nancy.fr. En cas de non-respect de vos droits, vous pouvez saisir la CNIL.